



Objet : Création d'une nouvelle autorisation de programme pour les travaux de réfection des sanitaires du site

Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement a été adopté par délibération n° 2023-18 du Conseil d'administration en date du 16 mars 2023 (plan pluriannuel d'investissement 2023-2026).

Considérant que pour continuer d'accueillir correctement nos visiteurs, le site doit maintenir la qualité et améliorer l'impact environnemental des installations. Après 23 ans de fonctionnement, il est nécessaire de remettre à neuf l'ensemble des sanitaires du site qui ont été très sollicités. Par ailleurs la dureté de l'eau oblige l'EPCC à des interventions de maintenance de plus en plus fréquentes.

Considérant que le projet de phasage des travaux des sanitaires est le suivant :

- Dernier trimestre 2023 sanitaires rive gauche,
- Premier trimestre 2024 sanitaires fin rive gauche et rive droite,
- Premier trimestre 2025 administratif,

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle Autorisation de paiement numéro 178, dédiée à l'opération de réfection des sanitaires d'un total de 310 000,00€HT.

Les crédits de paiement prévisionnels annuels sont les suivants :

- 2023 : 130 000,00 €HT chapitre 21 déjà voté sur le budget primitif 2023,
- 2024 : 123 000,00 €HT chapitre 21,
- 2025 : 57 000,00 €HT chapitre 21.

Le prévisionnel de financement de cette nouvelle autorisation de programme n°178 se décompose entre des emprunts et de l'autofinancement de l'EPCC.

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

- ✓ Approuve en complément de la délibération n° 2023-18 du plan pluriannuel d'investissement 2023-2026, la création de cette nouvelle autorisation de programme n°178 pour un montant global de 310 000,00€HT.
- ✓ Autorise le directeur général à solliciter auprès des organismes financeurs les emprunts nécessaires.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Pissas, M. Scorsone, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, Mme Viola, M. Sauzet, M. Loiseau, Mme Rebuffat, M. Favaron.

Avait donné une procuration écrite :

M. Nicolas donne procuration à M. Malavieille.

Fait à Vers, le 27 juin 2023.

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tel : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIRET N 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com